Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 035-213501281-20260410-D_26_052-DE

Date de convocation
03/04/2026

Date d'affichage
03/04/2026
Nombre de conseillers

En exercice : 19
Quorum : 10
Présents : 17
Absents avec procuration : 1
Absents : 0
Votants : 17

EXTRAIT DU REGISTRE n°26-052
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – GUIPEL

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni le 10 avril 2026 à la salle André Michel en séance publique sous la présidence de M. Duclos D., Maire

Étaient présents : M. Duclos D., Mme Monlibert M., M. Leduc G., Mme Faure G., M. Cachereul P., Mme Porteu S., M. Serralta P., Mme Raffray L., Mme Mouchoux K., Mme Maleuvre D., M. Lemancel J., Mme Le Sciellour C., M. Aubert G., Mme Voiton C., M. Guichard B., Mme Joucan I. (à partir de la délibération n°26-42), M. Alméras L. et Mme Bonati Gilquin E.

Était absent excusé : M. Cario V.

Était absent : Mme Joucan I. (pour la délibération n°26-41)

Procurations : M. Cario V. à Mme Porteu S.

Formant la majorité des membres en exercice. M. Alméras A. est désignée secrétaire de séance.

Délibération n°26-052 – Vie associative (7.5) – Subvention 2026 au Comice Agricole du Canton de Hédé

Mme Porteu S. donne lecture du rapport suivant :

EXPOSÉ DES MOTIFS :

Mme Porteu S. indique que l'association du Comice Agricole du Canton de Hédé sollicite une subvention pour l'organisation du comice agricole qui se déroulera en 2027 à Québriac. Le budget prévisionnel de la manifestation est estimé à 35 000 €. Le montant de la subvention sollicitée auprès de la commune est de 468 €.

Il est proposé au conseil municipal de valider le montant de la subvention.

VOTE :

M. le Maire et Mme Joucan I. indiquent ne pas prendre part au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité :

Pour : 15
Contre : 1 (Mme Bonati Gilquin E.)
Abstention : 1 (M. Alméras L.)

- **APPROUVE** le versement d'une subvention de 468 € à l'association du Comice Agricole du Canton de Hédé pour l'année 2026.

Pour extrait conforme :
Monsieur le Maire
Didier Duclos

Le secrétaire de séance
Loïc Alméras